

Repli de chantier

Une phase à ne pas négliger

A. Quels risques ? Quelles conséquences :

➤ Définition :

Le repli est une phase importante qui fait partie intégrante du déroulement d'un chantier. Elle permet aux intervenants de garantir la restitution de la zone de travail, dans l'état initial où ils l'ont trouvée.

- **Les travaux de chantier** sont souvent faits de manière aléatoire, et qui n'est pas vraiment très ordonnée, lorsque les travaux sont terminés, il est indispensable et important pour les personnes ayant contribué dans ce chantier de faire, ce qui est communément appelé dans le jargon du terrain par « **un repli de chantier** ».
- C'est d'ailleurs une étape importante et qui semble être obligatoire après avoir avancé dans le travail, afin de voir clairement le résultat sans encombrement, et éloigner tout ce qui pourrait être de trop dans le visionnage des résultats primaires dans des travaux de construction.

➤ Mécontentement client :

Vous pensez avoir terminé vos travaux, vous êtes pressés de finir, alors vous bâclez l'une des étapes la plus importante de votre chantier :

- OPR (Ordre, Propreté & Rangement)
- Remplissage du dossier de chantier
- Déconsignation
- ...

➤ Mauvais tri des déchets :

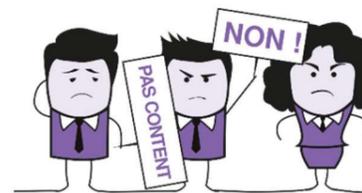
Le tri des déchets et la collecte sélective sont des actions consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature, à la source, pour éviter les contacts et les souillures.

➤ Accidents :

Ah qui le dit-on, ce n'est pas parce que vous avez terminé votre chantier, que vous êtes à l'abri de l'accident.

➤ Perte d'outillage :

Vérifier toujours votre zone de travail avant de partir, contrôler vos outils surtout les outils utilisés pendant le chantier.



B. Comment nous protéger ? Quels comportements adopter :

➤ **J'évite les accidents, je fais un « stop 5 minutes » de fin de chantier.**

- Rien ne doit traîner
- OPR doit être appliqué
- Vérifier l'environnement de travail

➤ **Client satisfait**

- Effectuer les dernières vérifications
- Dossier complet
- Remonté de situation dangereuse et de Quasi-Accident
- Tout est conforme

➤ **J'évite toute pollution**

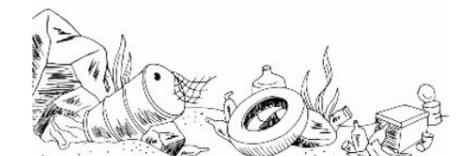
- Je reprends mes produits pour les stocker correctement
- Pas de rubalise, balisage en dur...
- Je ne jette rien sur le sol (risque de pollution)

➤ **Je m'informe des règles de tri de mon client ou j'applique les règles interne à ma société.**

- Tout dépôt sauvage de déchets est puni par la loi



Si vous ne payez pas, le juge peut fixer l'amende à **750 € maximum** (ou jusqu'à 1500 €, avec confiscation du véhicule, si vous l'avez utilisé pour transporter les déchets).



| | |
|--------------------|-----------------|
| Date de parution : | 07/11/2022 |
| Rédigé par : | Olivier & Régis |
| Version : | 2022-V 1 |

Vous avez réalisé une activité IRREPROCHABLE, sans accident, MAIS votre repli de chantier n'est pas bon, c'est la seule chose que votre client retiendra.